

Les bons comptes font les bons amis, mais à la condition qu'ils ne vieillissent pas trop, et qu'ils soient réglés avant qu'il n'y ait prescription.

Deux des événements les plus importants de la vacance ont été la publication des deux proclamations donnant effet à l'acte de la Cour Suprême et de la Cour de l'Echiquier. La première de ces proclamations, en date du mois de septembre dernier, mettait cet acte en force quant à la nomination des juges et des officiers de cette Cour, qui furent en effet nommés dès le commencement d'octobre. La seconde proclamation est du 11 janvier dernier et permet aux plaideurs de s'adresser à ce tribunal qui, dès lors, est entré dans l'exercice de ses hautes fonctions.

La création de cette haute cour fédérale a été bien vue du public, qui en a compris la nécessité. Les hommes les plus éminents des deux côtés de la Chambre s'étaient réunis pour le triomphe de cette mesure. Les doutes manifestés par quelques membres au sujet de la constitutionnalité de quelques-unes des dispositions de la loi (et je dois ajouter que j'étais du nombre des incrédules) n'étaient pas partagés par ces honorables membres, qui ont fait trêve un instant à leurs querelles de partis, pour s'entendre sur l'opportunité de cette mesure.

Grâce à cette entente cordiale, nous avons pu voir hier, — rangés autour de Son Excellence, et drapés dans un manteau à la fois riche et sévère (et qui même m'eût semblé un peu *monocal* n'eussent été l'hermine et l'écarlate), — ces hommes distingués dont quelques-uns ont passé par les orages, les succès et les revers de la vie politique.

Il ne m'appartient pas, à moi, de féliciter le gouvernement sur le choix de ces magistrats. Je me contenterai de constater que l'opinion publique en a paru parfaitement satisfaite, et qu'elle a été surtout frappée de la stricte impartialité qui a présidé à ces nominations.

Quant aux officiers de cette Cour, que j'ai le plaisir de connaître personnellement, je puis dire que leurs talents, leur courtoisie et leur position au barreau justifient pleinement le choix du gouvernement.

Attendons avec confiance que les travaux de ce tribunal que nous pou-

vons appeler *Notre Cour* par excellence, aient commencé, et espérons que ses décisions et ses arrêts répondront à l'attente publique et donneront satisfaction à toutes les provinces, à toutes les races, et à toutes les croyances.

Une œuvre de la plus haute importance et dont le besoin se fait impérieux est prévue dans le discours du trône : c'est la refonte de la loi statutaire. Eparpillée un peu partout, rendue confuse par l'amas des amendements accumulés depuis des années, cette loi est devenue un peu difficile à consulter, et nous avons besoin d'une classification et d'une compilation qui rendent les recherches plus promptes et l'interprétation plus certaine.

L'émancipation des Indiens et l'administration équitable de leurs affaires étaient des sujets qui s'imposaient à l'attention du gouvernement, et cette Chambre sera heureuse d'apprendre qu'à la suite des démarches qui ont été faites auprès des indiens eux-mêmes pour s'assurer de leurs sentiments, elle sera saisie d'une mesure destinée à définir et régler les droits civils et politiques de la race rouge.

C'est une œuvre de charité chrétienne et de philanthropie, qui, si elle eût été accomplie à temps dans d'autres pays, eût évité des guerres terribles et des cruautés sans nom.

Le gouvernement a jusqu'ici envisagé cette question sous son véritable jour, et sa politique de conciliation et de mansuétude à l'égard de nos frères des bois, a su nous les attacher et rendre comparativement facile la définition de leurs droits et privilèges.

Nous devons nous attendre à une diminution de notre revenu. La prostration commerciale qui a pesé sur tous les gouvernements, devait peser aussi sur le nôtre. Mais je suis heureux de voir qu'au moyen d'une sage réduction dans la dépense des divers départements du service public, réduction à laquelle tout le pays applaudira, le gouvernement espère rétablir l'équilibre dans nos finances. Au reste, nous ne serons pas longtemps sans pouvoir nous rendre compte de l'état exact des choses, et il est probable qu'avant peu de jours l'hon. ministre des finances et l'hon. député de Cumberland (l'hon. M. Tupper) auront fait passer assez de chiffres, d'un côté à l'autre de la Cham-